



3^{ème} SESSION

DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 2-5 mai 2023

DOCUMENTS GENERAUX

«LIVRE ROUGE »

COMMENTAIRES SUR LES PROPOSITIONS

Soumises à la
3^{ème} Session de l'Assemblée de l'OHI

PROPOSITIONS

**PROPOSITIONS SOUMISES A L'EXAMEN
DE LA 3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

LISTE DE PROPOSITIONS (AU 20 DECEMBRE 2022)

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	PROGRAMME DE TRAVAIL
1.1	Adoption d'une résolution de l'OHI – Mise en œuvre de la S-100	Conseil de l'OHI	1
1.2	Mise en œuvre et examen du Plan stratégique	Conseil de l'OHI	1
1.3	Langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI	Conseil de l'OHI	1
1.4	Programme de travail et budget trisannuels 2024–2026	Conseil de l'OHI	1
1.5	Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI	Secrétaire général	1
1.6	Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales	Secrétaire général	1
1.7	Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie, car son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a créé des menaces majeures pour la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes marines	Ukraine	1
2.1	Adoption du concept hybride pour la S-100	Conseil de l'OHI	2
2.2	Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100	République de Corée	2
2.3	Le futur de la cartographie marine numérique	Royaume-Uni	2
3.1	Révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI – Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	Conseil de l'OHI	3
3.2	Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités	Conseil de l'OHI	3
3.3	Reconnaissance de l'Océan austral	Président de la CHA	3
3.4	Accès aux logiciels, matériels et cours de formation	République islamique d'Iran	3
3.5	Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI	Canada, Etats-Unis d'Amérique, Norvège, Royaume-Uni et Australie	3

LISTE DES COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie les Etats membres qui ont partagé à l'avance leurs commentaires respectifs sur les propositions de l'Assemblée. Conformément à la résolution 8/1967 telle que modifiée, le Secrétaire général a formulé ses commentaires sur les implications techniques, administratives et financières des propositions concernées.

Conformément à la pratique antérieure, la présente édition du Livre rouge ne contient pas les propositions à proprement parler, car cela ferait inutilement doublon avec la série de propositions de l'Assemblée qui sont présentées sous forme de documents séparés. En revanche, un lien est fourni sous le titre de chaque proposition.

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	REFERENCE
1.1	Adoption de la résolution de l'OHI - Mise en œuvre de la S-100	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

Il invite les soumissionnaires à considérer l'observation suivante : Dans la résolution proposée, les annexes de la Feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 sont listées comme suit :

- a) Collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison
- b) Calendrier de la S-100
- c) Principes WEND-100
- d) Concept hybride pour les ECDIS S-100.

Il est suggéré que la notation soit Annexe 1, Annexe 2, etc., pour correspondre à la façon dont ces annexes sont listées sur la page web de la stratégie de mise en œuvre de la S-100 de l'OHI. C'est-à-dire :

- Annexe 1. Collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison
- Annexe 2. Calendrier de la S-100
- Annexe 3. Principes WEND-100
- Annexe 4. Concept hybride pour les ECDIS S-100.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis félicitent le Conseil et l'équipe chargée de la mise en œuvre de la S-100 et approuvent pleinement la résolution.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie le Canada pour ses suggestions éditoriales pertinentes.

PROPOSITIONS N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOUMISE PAR	REFERENCE
1.2	Mise en œuvre et examen du Plan stratégique	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient chacun des éléments de cette proposition.

En ce qui concerne le changement d'orientation de la cible 2.1 du PS qui passe de « Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes » à la création d'un « Portail de produits et services de données de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales », le programme de travail 2024-2026 de l'OHI sera-t-il modifié pour refléter cette tâche ? [Ceci concerne également la PRO 1.4.].

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

FRANCE

La France est favorable à la recommandation du Secrétaire général de recentrer la fonction du portail « MSDI » en cible 2.1 du Plan Stratégique 2021-2026 sur l'accès à des couches thématiques mondiales d'informations pouvant être aisément entretenues par le Secrétariat de l'OHI sur la base des renseignements déjà disponibles dans les publications ou sur le site internet de l'Organisation.

Pour ce qui est de la couverture mondiale des levés, le moyen le plus efficace de renseigner cette couche du futur portail pour les eaux de l'Union Européenne est de s'appuyer sur l'index commun des données du portail Bathymétrie d'EMODnet (CDI Data Discovery and Access Service - <https://www.emodnet-bathymetry.eu/search>).

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient la proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient la proposition de mise en œuvre et de révision du plan stratégique de l'OHI. Il est particulièrement important que l'OHI se concentre sur la mise en œuvre de la S-100 au cours de la période 2023-2026. La Suède salue donc la priorité absolue accordée au But 1 du plan stratégique de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent pleinement tous les items en tant qu'éléments clés de la progression de la mise en œuvre du plan stratégique de l'OHI.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat est d'avis que la formulation existante est de nature générique et couvre le changement d'orientation proposé en faveur de couches thématiques globales de produits et services de l'OHI.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.3	Langage inclusif à utiliser dans les documents et communications de l'OHI	Conseil de l'OHI	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient les activités qui visent à renforcer l'égalité des genres et l'inclusion et approuve l'amendement proposé à la résolution 01/2020 de l'OHI ainsi que les versions éditées de M-1 et M-3.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent pleinement les actions proposées.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.4	Programme de travail et budget trisannuels 2024–2026	Conseil de l'OHI	1

CANADA

Le Canada approuve chacun des éléments de cette proposition.

En ce qui concerne le changement d'orientation de la cible 2.1 du PS qui passe de « Créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes » à la création d'un « Portail de produits et services de données de l'OHI fournissant des couches thématiques mondiales », le programme de travail 2024-2026 de l'OHI sera-t-il modifié pour refléter cette tâche ? [Ceci concerne également la PRO 1.2.].

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition et apprécie l'effort du Secrétariat de l'OHI pour contenir la valeur annuelle de la part de contribution des Etats membres.

PORTUGAL

En cette période de profondes transformations en matière de normes, le Portugal n'approuve pas la réduction du budget alloué au renforcement des capacités à 60 mille euros. Si cette valeur est maintenue, le passage à la S-100 et la formation des Services hydrographiques seront très limités et donc entravés.

SUEDE

La Suède soutient la proposition du Conseil concernant le programme de travail triennal et le budget 2024-2026.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent cette proposition et encouragent le Secrétariat de l'OHI à poursuivre sa gestion budgétaire prudente.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Les prévisions budgétaires triennales pour la période 2024 - 2026 ont été rédigées à partir de l'aval du Conseil (décision et action C6/48) à la proposition de programme de travail et de budget triennal* fournie par le Secrétaire général pour soumission à l'A-3 par la Présidente du Conseil aux fins d'approbation par les Etats membres.

* Sous réserve d'une mise à jour avant la soumission à l'A-3 avant le 20 décembre 2022, compte tenu de la volatilité de la situation financière mondiale.

Une explication détaillée de la situation financière de l'Organisation sera donnée lors de la réunion de la Commission des finances précédant l'Assemblée.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.5	Révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI	Secrétaire Général	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient la proposition de révision du Règlement du personnel M-7 de l'OHI.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

La présentation des changements qu'il est proposé d'appliquer au Règlement du personnel (publication M-7) est à l'ordre du jour de la réunion de la Commission des finances avant l'Assemblée.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.6	Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales	Secrétaire Général	1

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

Le Canada remercie le Secrétaire général et les autres membres de la PT S-130 pour les efforts qu'ils ont déployés jusqu'à présent dans le cadre de ces tâches difficiles et soutient le raisonnement consistant à reporter une grande partie des travaux jusqu'à l'adoption de l'édition 2.0.0 de la spécification S-130.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition et se félicite de l'excellent travail réalisé jusqu'à présent par le Secrétaire général et l'équipe de projet sur la S-130.

ITALIE

Le Conseil de l'OHI a déjà avalisé cette proposition. L'Italie soutient la recommandation du Secrétaire général d'aligner les démarcations polygonales des zones maritimes mondiales sur la nouvelle spécification de produit S130 à venir.

JAPON

Le Japon souhaite exprimer sa gratitude pour l'important soutien et la contribution continue du Secrétaire général en ce qui concerne la S-130. Le Japon soutient globalement cette proposition, tout en suggérant que les expressions « lorsque » et « sont » dans les articles b et c soient remplacées par « après que » et « aient été » respectivement, afin de clarifier la signification de reporter les deux considérations après la finalisation de la spécification du produit S-130 et du jeu de données.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

NORVEGE

La Norvège soutient cette proposition du Secrétaire général de l'OHI en tant qu'approche pragmatique et réaliste de la tâche confiée par l'A2 sur cette question complexe et sensible.

SUEDE

Appréciant les progrès réalisés par la S-130PT et prenant note du calendrier pour l'élaboration de la spécification de produit et du jeu de données S-130 faisant autorité, la Suède soutient la proposition du Secrétaire général de ne pas entamer les points de travail A2/PRO 1.9.3 et A2/PRO 1.9.5 avant que les tâches actuellement assignées à la S-130PT aient été finalisées.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la proposition relative à la S-130 et estiment que cet ensemble de données sera d'une grande utilité pour les Etats membres de l'OHI lorsqu'il sera achevé.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Une version révisée de la partie de la PRO 1.6 qui comprend les changements proposés par le Japon est jointe en annexe 1 au présent document.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
1.7	Privation du statut d'Etat membre de l'OHI pour la Fédération de Russie, car son agression militaire contre l'Ukraine depuis le 24 février 2022 a créé des menaces majeures pour la navigation dans la mer Noire et la mer d'Azov, et a notamment empêché l'Ukraine d'effectuer des levés hydrographiques dans sa zone de responsabilité ainsi que de publier et de mettre à jour ses cartes marines.	Ukraine	1

CANADA

La position du Canada concernant l'agression illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et le soutien continu du Canada envers l'Ukraine ont été clairement et publiquement énoncés.

Bien que le Canada prenne note et partage plusieurs des préoccupations exprimées dans la PRO 1.7, il ne pense pas que la Convention relative à l'OHI contienne une ou des dispositions permettant de suspendre un Etat membre de l'organisation, sauf en cas de non-paiement des contributions. Par conséquent, à l'heure actuelle, le Canada ne soutient pas cette proposition.

FEDERATION DE RUSSIE

La Fédération de Russie rejette toutes les allégations contenues dans la proposition 1.7 de l'Ukraine et s'oppose à l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'Assemblée, comme étant contraire à l'esprit, aux règles et aux objectifs de l'OHI.

Tout d'abord, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que, selon l'article II de la Convention relative à l'OHI et l'article 1 du Règlement général de l'OHI, l'Organisation a un caractère consultatif et purement technique. L'article 1 du Règlement général stipule sans équivoque que les activités de l'OHI ne comprennent pas les questions de politique internationale.

Ainsi, les sujets inclus dans la proposition ukrainienne ne relèvent pas de l'autorité de l'OHI. Toute discussion à l'Assemblée liée aux relations russo-ukrainiennes n'aura aucun fondement, et les conclusions et décisions sur ce point seront nulles et non avenues.

Selon l'article XX de la Convention relative à l'OHI, l'adhésion à l'OHI est ouverte à tout Etat membre des Nations Unies. Les documents de base de l'OHI ne prévoient aucune possibilité ou procédure de retrait du statut de membre de l'OHI. Cela signifie qu'un Etat peut cesser de participer à l'OHI uniquement sur une base volontaire et en appliquant son droit souverain de quitter la Convention relative à l'OHI.

Concernant les allégations ukrainiennes selon lesquelles la Fédération de Russie viole les règles de sécurité de la navigation internationale et de la CNUDM en général, on peut dire que la Fédération de Russie remplit ses obligations en vertu de la Convention relative à l'OHI ainsi que d'autres traités internationaux.

Concernant l'allégation de restriction de la liberté de navigation dans le détroit de Kertch, il convient de mentionner que pendant la période allant du 1er octobre au 31 décembre 2022, plus de 1200 navires battant différents pavillons ont traversé le détroit. La Fédération de Russie remplit toutes les obligations relatives au maintien de la sécurité de la navigation en mer Noire et mer d'Azov, y compris les obligations que l'Ukraine a refusé de remplir.

La Fédération de Russie réitère son opposition à l'inscription de la proposition 1.7 de l'Ukraine à l'ordre du jour de l'Assemblée, car elle ne correspond pas à l'esprit, aux règles et aux objectifs de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient pleinement l'Ukraine dans sa lutte contre la continuelle agression illégale de la Russie et le gouvernement britannique condamne l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une invasion sans provocation et avec préméditation. Le Royaume-Uni reconnaît que c'est par le biais d'organismes internationaux tels que l'OHI que les pays (y compris le Royaume-Uni) devraient chercher à tenir la Russie responsable de ses actions illégales et dangereuses et de leur impact sur la capacité de l'Ukraine à assumer ses fonctions de Service hydrographique national et sur la sécurité des gens de mer à l'international.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis condamnent dans les termes les plus forts possibles la guerre illégale et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

Nous soutenons tous les efforts visant à assurer la sécurité des gens de mer, des navires commerciaux et de l'environnement maritime dans la mer Noire et la mer d'Azov. Il est important pour les États-Unis que les services et activités hydrographiques légaux soient fournis, même dans des situations de conflit armé, et nous notons qu'ils sont bloqués ou dégradés par l'agression russe injustifiée contre l'Ukraine. Le moyen le plus rapide et le plus sûr de remédier à l'impact négatif de l'agression russe sur les services et activités hydrographiques dans la région est que la Fédération de Russie mette immédiatement fin à sa guerre illégale contre l'Ukraine et retire toutes ses forces du territoire ukrainien, y compris de sa mer territoriale internationalement reconnue.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

La Convention relative à l'OHI est ouverte à l'adhésion de tout État membre des Nations Unies (Article XX de la Convention relative à l'OHI). Ni la Convention relative à l'OHI ni le Règlement général de l'OHI ne prévoient de mécanisme permettant de suspendre un État qui a adhéré à la Convention relative à l'OHI de sa qualité de membre de l'OHI pour des raisons autres que le non-paiement des contributions pendant deux années consécutives.

Constatant que la PRO 1.7 et les commentaires connexes des Etats membres sont de nature politique, et notant que l'Organisation a un caractère consultatif et technique (article II de la Convention relative à l'OHI), il est proposé d'envisager :

- que l'Assemblée prenne note de la PRO 1.7 et des commentaires y afférents dans le Livre rouge, conformément à la règle 10 (g) des règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI ;
- que l'Assemblée décide de ne pas examiner la PRO 1.7 en tant que telle dans le cadre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée, conformément à l'article V (e) (viii) de la Convention relative à l'OHI. Il conviendrait plutôt d'envisager, à titre de mesure de précaution dans le cadre de ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée, que l'Assemblée charge l'IRCC, avec l'appui des CHR les plus concernées, de procéder à une évaluation complète de l'impact technique de la situation régionale des zones affectées sur les questions hydrographiques en rapport avec la sécurité de la navigation pour les transports maritimes internationaux (production et tenue à jour des cartes, diffusion et disponibilité d'ENC et de cartes à jour dans toutes les autres zones, etc.).

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.1	Adoption du concept hybride pour la S-100	Conseil de l'OHI	2

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient globalement cette proposition, tout en suggérant de corriger les fautes d'orthographe de « Duel Fuel » en « Dual Fuel » dans le titre et dans certains points de l'appendice 1 (rapport complet) de l'annexe A.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition et continuera à tester le concept hybride par le biais de son essai des ECDIS S-100 combiné avec le Shom. Lorsque son succès sera avéré et démontré, ou que des lacunes seront identifiées dans la mise en œuvre des normes de l'OHI, ceux-ci seront intégrés dans le processus de l'OHI par le biais des mécanismes appropriés.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la nécessité d'une gouvernance commune pour les parties prenantes impliquées dans le passage à la S-100.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie le Japon pour son examen minutieux. Les fautes d'orthographe ont été corrigées et une version corrigée du document concerné a été téléchargée sur le site web de l'Assemblée.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.2	Création d'un Centre Infra (centre d'infrastructure) S-100 à l'appui de la mise en œuvre de la S-100.	République de Corée	2

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient l'idée générale de la proposition et remercie la République de Corée d'avoir pris cette initiative. Il est reconnu que l'OHI a la responsabilité de fournir un soutien à tous les Etats membres afin que personne ne soit laissé pour compte dans la migration vers la S-100.

Cependant, il est suggéré que le HSSC examine cette proposition de manière plus approfondie, peut-être par le biais d'une équipe de projet, afin de solidifier la portée de son travail et les procédures de fonctionnement standard d'un tel centre.

Par exemple, l'objectif de cette proposition est-il de fournir davantage de soutien et de structure au Registre d'information géospatiale de l'OHI et d'aider à assurer sa durabilité à long terme ? Comment le travail du centre sera-t-il lié à des organismes existants tels que le groupe de travail S-100 et le laboratoire d'innovation et de technologie OHI-Singapour, ou s'entrecroisera-t-il avec eux ?

Ces informations et détails supplémentaires aideraient à informer le Conseil (C7) de l'utilité du centre en termes de soutien au cadre S-100 et de son fonctionnement permanent.

FRANCE

La France reconnaît la nécessité d'une structure permanente, durable et opérationnelle pour soutenir l'implémentation et l'entretien du standard S-100 à long terme et approuve donc la mise en place d'une équipe de projet sous l'égide du HSSC pour définir ses objectifs précis et son organisation.

Le registre des informations géospatiales étant détenu par l'OHI et géré par le Secrétariat, l'équipe de projet devrait impliquer étroitement ce dernier.

ITALIE

Afin de ne laisser personne de côté, l'Italie soutient la création de toute structure capable de développer la capacité et l'aptitude des Etats membres à rendre le cadre de la S100 opérationnel.

JAPON

Le Japon comprend l'importance d'un centre Infra S-100 et soutient globalement cette proposition. Cependant, nous pensons que les coûts d'établissement et de fonctionnement du centre ne devraient pas grever le budget de l'OHI et/ou les parts de la contribution de chaque Etat membre, étant donné que l'OHI doit faire face à certains défis budgétaires tels que le faible montant du fonds de renforcement des capacités de l'OHI

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède reconnaît la nécessité d'établir une structure stable pour une gestion durable du cadre de la S-100. Par conséquent, la Suède soutient la proposition de la République de Corée de former une équipe de projet sous l'égide du HSSC dans le but de proposer une structure organisationnelle solide.

La Suède propose que le HSSC, sur la base des résultats de l'équipe de projet, propose la manière dont une telle organisation peut être établie par le Conseil. Par la suite, c'est le Conseil qui devrait faire rapport à la 4^{ème} Assemblée de l'OHI en vue d'une éventuelle approbation par les EM de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni remercie la République de Corée pour cette proposition. Le RU souhaiterait mieux comprendre l'objectif de ce Centre, les résultats recherchés, le modèle de financement et sa gouvernance par les EM. Le RU n'est pas en mesure de soutenir cette proposition actuellement et recommande que le Secrétariat de l'OHI conserve la responsabilité du développement de la S-100 à ce stade crucial de la mise en œuvre.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent la nécessité d'examiner comment l'infrastructure S-100 de l'OHI sera gérée et maintenue.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétariat remercie la République de Corée pour cette proposition, mais recommande qu'un modèle de gouvernance plus détaillé soit fourni (investissements, coûts de fonctionnement, personnel, contribution en nature) afin d'évaluer l'impact possible sur le budget 2024-2026 de l'OHI et les effets organisationnels pour les groupes de travail qui sont sous la supervision du HSSC et de l'IRCC.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
2.3	Le futur de la cartographie marine numérique	Royaume-Uni	2

CANADA

Le Canada remercie le Royaume-Uni d'avoir présenté cette proposition et soutient cette dernière.

Le Canada salue cette discussion concernant ce segment significatif et important des utilisateurs de cartes électroniques et des fabricants de systèmes de cartes électroniques (ECS). Il s'agit d'un segment qui a été largement ignoré en matière de normalisation.

Cependant, il existe également d'importantes opportunités sur le marché hors ECDIS, car les utilisateurs et les fabricants sont toujours plus enclins à tester et à adopter de nouveaux produits et services. Ce groupe sera un partenaire important pour l'adoption de la S-100.

FRANCE

Les récentes réflexions sur le futur de la carte marine papier et le besoin de trouver des alternatives numériques gagneraient à être traitées de manière coordonnée entre les Etats membres et en mesurant les impacts des orientations décidées.

Cependant, la forte priorité qui doit être donnée dans les années à venir à l'avancement de l'implémentation de la S-100 laisse difficilement la possibilité de se saisir de ce sujet à court terme.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

Depuis plus de 20 ans qu'elles sont disponibles, les données S-57 sont utilisées par le marché hors ECDIS. Rien n'empêchera l'utilisation de S-57, S-101 et d'autres couches S-100 par le futur marché hors ECDIS. La Suède ne voit pas la nécessité de nouvelles normes supplémentaires de l'OHI, puisque les spécifications de produits S-100 existantes et nouvelles seront également utiles pour le marché hors ECDIS.

Etant donné que l'OHI en général et le HSSC en particulier doivent se concentrer sur la mise en œuvre de la S-100, la Suède préférerait attendre après 2026, lorsque la plupart des produits prioritaires de la S-100 auront atteint leur première édition opérationnelle, avant d'utiliser des ressources pour une solution numérique de remplacement des cartes papier.

Il serait possible de proposer à l'OMI que les prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS s'appliquent également aux navires de plus petite taille, par exemple à tous les navires ayant un tonnage brut inférieur à 300, comme pour les prescriptions relatives à l'emport de l'AIS. Une telle proposition devrait de préférence émaner des EM de l'OMI et non de l'OHI.

NORVEGE

La Norvège reconnaît qu'il est nécessaire d'aborder le sujet soulevé par cette proposition, à savoir comment fournir des services de navigation numérique mis à jour aux navires qui ne sont pas soumis aux prescriptions d'emport de l'ECDIS, comme nous le faisons avec notre autorité maritime nationale. À l'échelle mondiale, un grand pourcentage de navires naviguant dans le monde entier ne sont pas tenus d'être équipés des systèmes ECDIS. Cependant, si l'on regarde la navigation internationale, ce pourcentage diminue de manière significative. À l'OHI, nous devons accorder la priorité à la normalisation (et à l'optimisation) des services de données de navigation actuels et futurs pour les navires (internationaux) qui, en vertu de la réglementation de l'OMI, doivent répondre aux prescriptions d'emport d'équipements pertinentes, en plus d'assurer l'interopérabilité avec d'autres ensembles de données marines afin de garantir l'utilisation la plus large possible des données hydrographiques. La Norvège estime que la question de savoir si les navires non soumis à des prescriptions relatives à l'emport de l'ECDIS devraient être soumis à des normes internationales est plus importante que celle d'une équipe de projet ou d'un groupe de travail hors ECDIS et devrait d'abord être traitée par le HSSC ou le Conseil. Potentiellement, ce sujet peut être adéquatement traité au niveau national, par les principales autorités de cartographie marine et/ou par l'industrie en coopération avec les autorités nationales, tout en étant un sujet à l'ordre du jour des différentes CHR. Compte tenu de l'engagement actuel de l'OHI en ce qui concerne la feuille de route de la mise en œuvre de la S-100 et du peu de ressources disponibles, nous devons tous faire attention à la façon dont nous souhaitons établir des priorités.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.1	Révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI – Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA)	Conseil de l'OHI	3

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre de la CHA et du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède soutient la révision de la clause (e) de l'article 8 du Règlement général de l'OHI.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les Etats-Unis soutiennent ce changement et félicitent la CHA pour la progression de l'objectif 2 de l'OHI selon des modalités ouvertes et inclusives pour tous les détenteurs de données géospatiales maritimes au sein de la région.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.2	Stratégie révisée en matière de renforcement des capacités	Conseil de l'OHI	3

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada soutient cette proposition.

FINLANDE

La Finlande soutient cette proposition.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient la stratégie de renforcement des capacités révisée.

ITALIE

En tant que membre du Conseil de l'OHI, l'Italie soutient cette proposition.

JAPON

Le Japon soutient cette proposition.

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

SUEDE

La Suède soutient la stratégie révisée de renforcement des capacités.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni approuve la stratégie de renforcement des capacités.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.3	Reconnaissance de l'Océan austral	Président de la CHA	3

ARGENTINE

L'Argentine considère qu'il n'existe pas de motifs techniques permettant de justifier une référence distincte pour la zone dénommée « océan Austral », qui correspond aux zones méridionales des océans Indien, Atlantique Sud et Pacifique Sud.

En outre, et compte tenu du caractère technique et consultatif de l'Organisation hydrographique internationale, la présente résolution est dépourvue non seulement d'implications politiques mais aussi juridiques.

Une lettre décrivant les autres points de vue de l'Argentine sur cette question figure à l'annexe 2 du présent document.

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CHILI

Le Chili reconnaît l'existence de l'océan Austral et de ses limites en faisant la déclaration suivante : « La limite nord de l'océan Austral est le parallèle 60° S et sa limite sud est le littoral de l'Antarctique, y compris la péninsule Antarctique ».

Par conséquent, le CHILI soutient la proposition 3.3 soumise par le Secrétaire général, en tant que président de la CHA.

ALLEMAGNE

L'Allemagne soutient cette proposition.

ITALIE

En tant que membre de la CHA, l'Italie soutient cette proposition.

NORVEGE

La Norvège soutient cette proposition afin de rectifier une omission qui dure depuis 70 ans et de s'aligner à nouveau sur les géographes et la communauté scientifique dans leur utilisation bien établie du dénominateur « océan Austral ».

PORTUGAL

Le Portugal soutient cette proposition.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Les États-Unis soutiennent la proposition et approuvent les limites de l'océan Austral que l'OHI propose d'utiliser. Cette reconnaissance se fait sans porter préjudice à la dénomination « océan Austral » telle que d'autres organismes internationaux ou régionaux compétents peuvent la définir pour leurs propres objectifs.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Le Secrétaire général, en sa qualité de président de la CHA, confirme que toutes les procédures normales de travail au sein de la CHA ont été suivies et appliquées à cet item comme aux autres items, en toute équité et transparence.

Le Secrétariat est prêt à inclure les réserves (sauf celles qui pourraient être de nature procédurale) que tout Etat membre souhaite ajouter dans l'appendice de la résolution proposée.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.4	Accès aux logiciels, matériels et cours de formation	République islamique d'Iran	3

ITALIE

Pour relever le défi de l'adoption du cadre de la S100 par l'ensemble de la communauté hydrographique, l'Italie soutient toute proposition visant à développer des efforts communs pour la mise en œuvre de la S100. Les RENC peuvent jouer un rôle actif dans ce sens.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

En vue de préparer les délibérations qui auront lieu au titre du point respectif de l'ordre du jour de l'Assemblée, les Etats membres sont invités à prendre note de l'article II de la Convention relative à l'OHI et de la résolution 2/1972 de l'OHI portant sur la portée de la présente proposition.

PROPOSITION N°	OBJET DE LA PROPOSITION	SOU MIS PAR	REFERENCE
3.5	Création d'un groupe de travail pour explorer les mérites, les structures et les options potentiels d'un financement alternatif pour soutenir le renforcement des capacités et d'autres initiatives de l'OHI	Etats-Unis d'Amérique, Canada, Norvège, Royaume-Uni et Australie	3

BRESIL

Le Brésil soutient cette proposition.

CANADA

Le Canada remercie les Etats-Unis d'Amérique pour cette initiative visant à étudier les approches permettant de créer des mécanismes de financement durables pour compléter les modèles et opérations actuels de l'OHI.

L'OHI a fait un travail admirable en matière de renforcement des capacités, compte tenu des pressions financières et des paramètres du programme.

Malheureusement, comme le souligne la proposition, l'OHI n'a pas été en mesure de répondre à toutes les demandes de renforcement des capacités.

Le Canada estime qu'il est dans le plus grand intérêt des demandeurs de renforcement des capacités et de l'OHI d'examiner de nouvelles options.

FRANCE

La France est favorable à la création d'un groupe de travail dédié à la recherche de financements alternatifs pour la politique de renforcement des capacités ou d'autres initiatives OHI et souhaite en devenir membre.

Les thématiques citées, à savoir le renforcement des capacités et la GEBCO, sont pilotées par le comité de coordination inter-régional (IRCC) au sein de l'OHI, tout comme les initiatives régionales qui pourraient bénéficier de cette recherche de financement. La France propose par conséquent de placer ce groupe de travail sous la supervision directe de l'IRCC et non du Conseil de l'OHI, charge à l'IRCC de tenir le Conseil informé des avancées dudit groupe.

PORTUGAL

Le Portugal doit obtenir davantage de précisions sur cette question afin de pouvoir prendre une décision.

SUEDE

La Suède soutient la proposition de création d'un groupe de travail sur le renforcement des capacités.

ROYAUME-UNI

Le Royaume-Uni soutient cette proposition.

REPONSE DU SECRETAIRE GENERAL AUX COMMENTAIRES DES ETATS MEMBRES

Prenant note des priorités et des difficultés auxquelles sont confrontés un certain nombre de sous-comités, d'équipes de projet et de groupes de travail existants (manque de titulaires de fonctions, de membres actifs, coûts des réunions, etc.), le Secrétariat propose d'envisager la création d'une équipe de projet ad hoc (un format bien établi avec un court mandat, un cahier des charges, etc.) dans le cadre des comités et groupes de travail existants.

Annexes concernées par les commentaires du Secrétaire général en réponse aux commentaires des Etats membres

Annexe 1

Version révisée de la PRO 1.6 Démarcations polygonales des zones maritimes mondiales pour refléter les suggestions du JAPON en les barrant et en les remplaçant en rouge.

PROPOSITION

Notant l'aval du Conseil, l'Assemblée est invitée à :

- a. prendre note du calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de la spécification de produit S-130.
 - b. approuver la recommandation du Secrétaire général d'examiner la nécessité d'élaborer ultérieurement des directives de base pour la répartition et l'affichage des attributs des zones maritimes à appliquer aux systèmes d'information géographique **lorsque après la finalisation de** la spécification de produit S-130 et **de** sa mise en œuvre en tant que jeu de données S-130 faisant autorité **seront finalisées**.
 - c. approuver la recommandation du Secrétaire général de reporter l'examen des amendements ultérieurs aux résolutions pertinentes de l'OHI 32/1919 et 13/1919 telles qu'amendées, pour recueillir l'aval du Conseil, s'il y a lieu, lorsque la spécification de produit S-130 et sa mise en œuvre en tant que jeu de données S-130 faisant autorité seront finalisées.
-

Annexe 2



Ministerio de Defensa
Servicio de Hidrografía Naval

BUENOS AIRES, January 18th, 2023.

Mr. SECRETARY GENERAL

I am pleased to write to you regarding the last version of the draft Resolution submitted to the Third Session of the Assembly (A-3) of the International Hydrographic Organization (IHO) which proposes the recognition of the "Southern Ocean", identified in the list of documents before the Assembly as Proposal 3.3.

First of all, it is observed that, once again, the current version of the draft Resolution does not include in Annex 1, which contains national positions and reservations on the limits of the Atlantic, Indian, Pacific and "Southern Ocean", the Argentine position that was duly submitted by letters sent to the IHO Council Secretariat and the Antarctic Hydrographic Commission (HCA) Secretariat. However, it is noted that a slot has been reserved, which states the following: "Argentina: National position on the existence and limits of the Southern Ocean to be included, if Argentina wishes to do so (to be confirmed and added in the final version if appropriate)".

On the other hand, even though the e-mail sent on November 30th 2022 by IHO Secretary General, Mr. Mathias Jonas, refers to an explicit support from Australia, Brazil, Chile, France, Germany, Spain, United States and the United Kingdom, Annex 1 only includes, in addition to previously incorporated comments on the Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR) and observations from Australia and the United Kingdom, opinions from Chile and Ecuador.

In view of this, Argentina reiterates that taking into account the differences in the positions and national reserves contained in Annex 1 of the draft Resolution, as well as the small amount of opinions from member States that were incorporated in the document, there would be no consensus on the recognition of the "Southern Ocean", as this draft Resolution seems to imply.

Moreover, as it was previously noted, both in the 18th Conference of the Antarctic Hydrographic Commission (HCA), at the regional level, and in the IHO Council, the issue of the recognition of the "Southern Ocean" was not included in the agenda and its treatment should have been exclusively for informative purposes, which would prevent the adoption of any type of decision in this regard.

In that sense, Argentina reiterates that in both instances our country exercised its right as member State to request the circulation of the letter containing comments and national observations on a matter within the Organization's mandate, which was not fulfilled. In light of this, Argentina requests, once again, the circulation of both letters to the member States of the Organization.



*Ministerio de Defensa
Servicio de Hidrografía Naval*

On the other hand, in the before mentioned e-mail dated November 30th 2022, the Secretary General of the IHO expressed that “no comment was received from Argentina on this discussion prior to HCA-18”.

In this respect, Argentina reiterates that the treatment of the issue regarding the limits and denomination of the “Southern Ocean” (entitled “Open discussion on the limits and naming of the Southern Ocean- way forward”) was included in the agenda of the 18th Conference in point “Any other business”. The document HCA18-08.1AE that referred to that matter was not available on the IHO website. In addition, the draft Resolution was circulated after said meeting, which prevented our country from knowing the content of the draft Resolution and exercise the corresponding right of stating our national position as a member State.

Furthermore, and with respect to the IHO Secretary General’s observation on Argentina’s comments affirming that it “is not factual but relates to the process of treatment of the proposal itself and is therefore not suitable to become part of the Annex to the Resolution itself”, Argentina indicates that the assessment of the comments sent by member States exceeds the Secretariat’s competence, as it is an organ that has no mandate to provide this kind of judgments. In that sense, Argentina reiterates the request to incorporate the national position in Annex 1 of the draft resolution.

In addition, the request to circulate the national position of a State constitutes the exercise of a right that corresponds to that State as a member of the Organization, which cannot be restricted in any way by the Secretariat.

On the other hand, as stated in previous opportunities, it is noted that the draft Resolution should not use the verb “recognize”, as this would imply admitting a pre-existing situation, which would not be the case with the “Southern Ocean”. Indeed, the draft Resolution aims to accept said reference and adopt the respective place name, which could only take effect from the entry into force of the resolution.

As a consequence, the draft Resolution could not recognize the “Southern Ocean”, as it is not a pre-existing situation. In addition, it could not name said maritime area either, as that exceeds the IHO’s mandate.

In this regard, it is recalled that Argentina’s position does not imply a disagreement with the reference itself, but from a national perspective there are no technical, scientific or hydrographic grounds that explain the need to assign a separate reference to the area referred as “Southern Ocean”, which corresponds to the southern zone of the Indian, South Atlantic and South Pacific Oceans. In that sense, the draft Resolution does not provide any technical arguments to support such decision, and it only refers to the use of the reference in certain academic circles and media.



Ministerio de Defensa
Servicio de Hidrografía Naval

Instead, Argentina considers that the expression "southern oceans" could be used to refer to the southern zones of the Indian, South Atlantic and South Pacific Oceans, as has been the practice to this day.

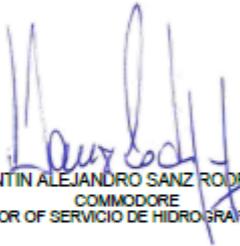
Moreover, it is reiterated that according to the IHO General Regulations, "the activities of the International Hydrographic Organization (hereinafter the Organization) are of a consultative and technical nature, and do not include matters involving questions of international politics" (article 1). In that sense, and considering that the reference "Southern Ocean" could be used for informative purposes only, it is remarked that such reference not only lacks political implications ("these limits have no political significance whatsoever") but also juridical, and could not affect rights and duties of States in relation with the Atlantic, Pacific and Indian Oceans.

In that sense, and taking into account that Argentina's comments were not incorporated in Annex 1 of the draft Resolution and considering the slot reserved to our national's observations, Argentina requests the inclusion of the following paragraph in Annex 1 of the draft Resolution as a summary of the national position:

"Argentina considers that there are no technical grounds to support a separate reference for the area referred as "Southern Ocean", which corresponds to the southern zones of the Indian, South Atlantic and South Pacific Oceans.

Furthermore, and considering the technical and consultative character of the International Hydrographic Organization, the present resolution not only lacks political implications but also juridical".

Lastly, Argentina requests the present letter to be circulated to the member States of the Organization.


VALENTIN ALEJANDRO SANZ RODRIGUEZ
COMMODORE
DIRECTOR OF SERVICIO DE HIDROGRAFIA NAVAL

Secretary General of IHO
Dr. Mathias JONAS

CC
Secretary of 3rd Assembly IHO
Secretary of HCA